

RENTREE 2025 / 2026

Pour que votre dossier soit recevable, le présent document doit être **dûment complété, signé par les personnes exerçant l'autorité parentale et accompagné des photocopies des pièces suivantes** :

- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, uniquement les documents suivants sont acceptés : *facture d'énergie de moins de trois mois au nom du demandeur (électricité, gaz), attestation d'assurance habitation, bulletin d'imposition, facture de téléphone fixe, dernier bulletin de salaire ;*
- Photocopies des pages du livret de famille (**pages parents** et **les pages de votre/vos enfant(s) scolarisé(s) à l'école maternelle et/ou élémentaire**) ;
- Si l'autorité parentale n'est pas exercée par les deux parents, tout document désignant la ou les personne(s) exerçant(s) l'autorité parentale.

ENFANT A INSCRIRE

NOM	PRENOM	SEXE

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Département : Pays (à renseigner si l'enfant n'est pas né en France) :

Adresse de résidence de l'enfant :	
Code postal / Ville	

RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

	PARENT 1	PARENT 2
Nom Prénom		
Adresse		
Code postal / ville		
Tél domicile		
Tél Portable		
Tél travail		
E-mail		

Situation familiale : Cochez la case correspondante

- Célibataire Marié(e) Vie maritale/Pacsé(e) Divorcé(e)/Séparé(e) Veuf(ve)

FRERE(S) ET/OU SŒUR(S) SCOLARISE(S) EN ECOLE MATERNELLE OU ELEMENTAIRE

Nom	Prénom	Date de naissance	Ecole fréquentée

Cochez la case correspondante au niveau scolaire de votre enfant durant l'année scolaire 2025-2026

Maternelle : PS (*petite section*) MS (*moyenne section*) GS (*grande section*)

Elémentaire : CP CE1 CE2 CM1 CM2

ENSEIGNEMENT SUIVI (ou demande d'enseignement si votre enfant est né en 2022)

L'inscription en enseignement bilingue vaut pour toute la scolarité de l'enfant.

Précision concernant le cursus bilingue : L'intégration en cursus bilingue est possible en Petite Section ou en Moyenne Section. Dans le cas où le nombre des demandes d'intégration du cursus bilingue en Petite Section venait à dépasser le nombre de places en classe, les enfants les plus âgés seront prioritaires. Dans le cas où l'intégration ne peut se faire en Petite Section, les familles confirmeront à la direction de l'école la volonté d'inscrire les enfants en cursus bilingue en Moyenne Section au cours du 2ème trimestre de scolarisation en Petite Section.

Enseignement monolingue

Enseignement bilingue (*Français / Allemand*)

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Effectuerez-vous une demande d'inscription au périscolaire ?

Oui

Non

Si oui, précisez les créneaux d'utilisation du service souhaités :

Accueil du Matin

Accueil durant la pause méridienne

Accueil du soir

(Le dossier de demande d'inscription sera à déposer ultérieurement)

NOTE COMPLEMENTAIRE CONCERNANT LES ADMISSIONS SCOLAIRES

L'admission au sein d'une école du RPI dépend de plusieurs facteurs dont les effectifs recensés lors des inscriptions administratives. Les enfants peuvent être affectés dans l'une des écoles de l'ensemble du RPI.

En priorité l'admission s'effectue pour les enfants de la manière suivante, si le niveau scolaire est dispensé au sein de l'école concernée et si les effectifs le permettent :

- Les enfants dont la résidence est fixée à Mittelhausbergen sont admis à l'école primaire la KLAMM ;
- Les enfants dont la résidence est fixée dans le secteur ouest d'Oberhausbergen sont inscrits à l'école primaire Sara BANZET – Josué HOFFET ;
- Les enfants dont la résidence est fixée dans le secteur est d'Oberhausbergen sont inscrits à l'école primaire au Prévert.

Si l'admission ne peut s'effectuer au sein de l'établissement prévu au niveau de la sectorisation, les éléments suivants au cas par cas :

- L'équilibre des effectifs dans les classes ;
- Le rapprochement de fratrie ;
- La proximité géographique des écoles par rapport au lieu de résidence.

Les informations et documents collectés sont utilisés par les services enfance et affaires scolaires des villes d'Oberhausbergen et de Mittelhausbergen lors de l'inscription scolaire administrative. Ces données confidentielles sont exclusivement exploitées pour le suivi administratif de l'enfant et la gestion des activités du service (communication vers les familles...). Elles sont conservées durant toute la scolarité de l'enfant à l'école primaire + 3 ans. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant à l'adresse électronique mairie@oberhausbergen.com / mairie@mittelhausbergen.fr ou à l'adresse postale, Mairie d'Oberhausbergen, 88 route de Saverne, 67205 OBERHAUSBERGEN / Mairie de Mittelhausbergen, 46 rue principale, 67206 MITTELHAUSBERGEN. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Le...../..... /.....

A.....

Noms, prénoms et signatures **des personnes qui exercent l'autorité parentale.**

Nom prénom et signature parent 1

Nom prénom et signature parent 2